15 déc 2023 -18:35

Appartient à Conseil des ministres du 15 décembre 2023

Subsides 2023 pour financer les surcoûts liés à la sécurisation du procès des attentats de Bruxelles

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant les modalités d'octroi de subsides 2023 à la zone de police Bruxelles-CAPITALE-Ixelles, pour financer les surcoûts liés à la sécurisation du procès des attentats de Bruxelles.

Le projet d'arrêté royal prévoit pour l'année 2023 l'octroi d'une aide financière de l'Etat, sous forme d'un subside de 765.000 euros, destinée à la zone de police Bruxelles-CAPITALE-Ixelles afin de lui permettre de faire face aux surcoûts et aux charges budgétaires dus à la sécurisation du procès des attentats de Bruxelles.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 24 septembre 2023 concernant les modalités de paiement d'un subside pour la zone de police Bruxelles-CAPITALE-Ixelles dans le cadre du procès Maelbeek-Zaventem

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
https://verlinden.belgium.be
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselinck
Porte-parole
+32 473 33 30 53
press@verlinden.belgium.be

.be

© 2023 - news.belgium.be